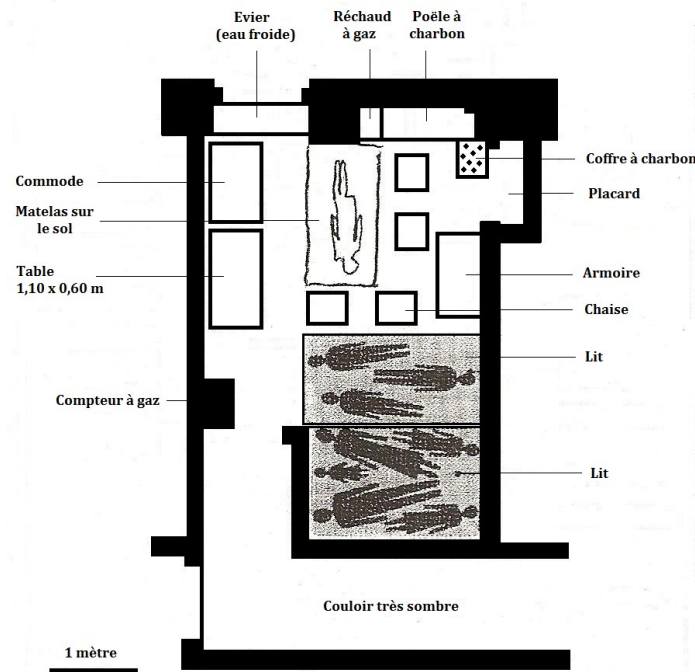
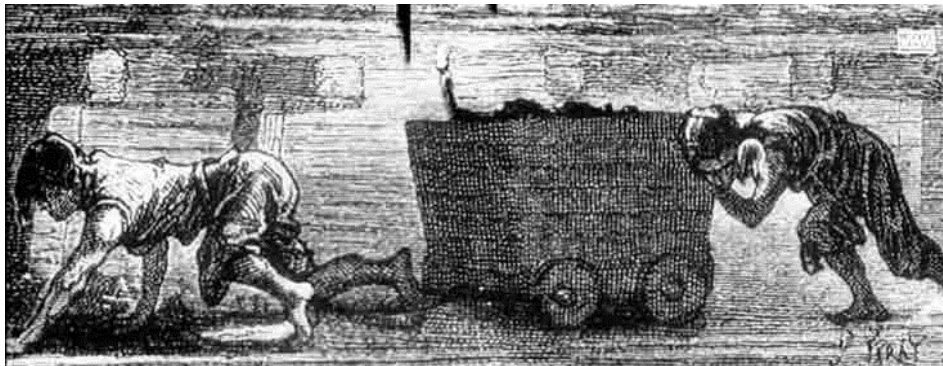


COMMENT PEUT-ON EXPLIQUER LA BAISSÉ DE LA NATALITÉ EN EUROPE ENTRE 1850 ET 1945 ?



UNE HABITATION OUVRIERE A GLASGOW AU MILIEU DU XIXe SIECLE
D'après un plan extrait du *Journal of the Royal Institute of British Architects*, 1848



Deux enfants dans une mine de charbon à Béthune dans le Nord de la France vers 1860

Loi du 19 mai 1874 sur le travail des enfants dans l'industrie en France

Art. 2 - Les enfants ne pourront être employés par des patrons ni être admis dans les manufactures, usines, ateliers ou chantiers avant l'âge de douze ans révolus [...]

Art. 4 - Les enfants ne pourront être employés à aucun travail de nuit jusqu'à l'âge de 16 ans révolus [...]

Article 4 de la loi du 28 mars 1882 rendant l'enseignement primaire obligatoire entre 8 et 13 ans en France

L'instruction primaire est obligatoire pour les enfants des deux sexes âgés de six ans révolus à treize ans révolus ; elle peut être donnée soit dans les établissements d'instruction primaire ou secondaire, soit dans les écoles publiques ou libres, soit dans les familles, par le père de famille lui-même ou par toute personne qu'il aura choisie.



Travail des femmes dans une usine d'armement aux abattoirs de la Mouche à Gerland en 1914